



LE TRAVAIL

VOL. XXVI — No 16

Montréal, 5 octobre 1950

Les ARSENAUX en GREVE ?

VOTE DE GREVE

dans sept magasins de Québec

M. Lucien Dorion, président de la Fédération des Employés de Commerce, a laissé entendre ces jours derniers qu'une grève éclaterait très prochainement dans sept établissements commerciaux de la capitale à moins que les employeurs ne changent d'attitude. "La date de cette grève sera fixée par un comité spécial, a dit M. Dorion, mais je vous assure qu'elle n'est pas éloignée."

Les magasins, en cause sont les suivants: J. G. Laliberté, Holt Renfrew, T. D. Dubuc et les quatre établissements Gagnon et Frères. La grève, si elle se produit, mettra en cause 273 employés et paralysera complètement les entreprises mentionnées.

Elle marquera la dernière phase d'un différend survenu voici quelques semaines alors que l'Association des Marchands Détaillants violait une sentence arbitrale qu'elle s'était engagée par écrit à exécuter. La sentence recommandait des augmentations allant jusqu'à \$4.00 par semaine et que les employeurs refusent nettement de payer au mépris d'un engagement formel.

QUAND DONC COMPRENDRONT-ILS ?

On aurait pu croire qu'avec les années, tous les employeurs avaient fini par assimiler les prescriptions de la loi des relations ouvrières mais de temps à autre, certains patrons se chargent de nous tromper.

Ainsi, par exemple, M. Grover, propriétaire des Grover Mills de Montréal. Ce monsieur, figurez-vous, après avoir refusé lui-même la sentence arbitrale que le Travail a reproduite dans le temps, ne peut pas comprendre que ses ouvriers rejettent les propositions qu'il leur fait, inférieures à la sentence. Et comme ces derniers venaient de rejeter unanimement, mercredi soir dernier, la dernière offre de M. Grover, ce dernier a décidé de tenir un vote.

Où, un vote. Procédure absolument illégale, mais qu'importe? Bien mieux: M. Grover, de peur d'influences indues, a enfermé ses ouvriers dans l'usine, à double tour, et il a fait surveiller ses téléphones pour que personne n'y ait accès pendant la durée du vote.

M. Grover est-il un précurseur du néo-hitlérisme? Et quand donc les patrons comprendront-ils qu'on ne vient pas à bout du syndicalisme par des brimades du genre?

"CONTRAT DE TRAVAIL"



Ceux qui ont déjà participé à des négociations reconnaîtront facilement l'atmosphère de la photo ci-haut, extraite du film "Contrat de travail" réalisé par l'Office national du film. On y voit patron et ouvriers autour de la table des débats. La photo a été faite au cours des prises de vues ce qui explique la présence de la caméra au premier plan. Pour plus de détails sur ce film, voir la page 4 du présent numéro.

D'après une circulaire distribuée aux portes des usines de Canadian Arsenal, à Valcartier et à Québec, une menace de grève planerait sur ces usines. Le vote de grève a été pris au cours d'assemblées secrètes tenues il y a plusieurs jours et il appert que les employés des arsenaux de Long Branch, à Toronto, feraient la grève en même temps que leurs camarades de Québec. Voici le texte de cette circulaire:

Aux employés des arsenaux de Québec et Valcartier

Voici, pour votre information, les derniers développements au sujet de la bataille que nous sommes à livrer présentement avec les autorités fédérales pour la reconnaissance légale et officielle de votre union de même que du droit de négociation pour un contrat de travail. Pour ceux qui n'ont pas assisté aux dernières assemblées, voici la situation en blanc et en noir.

Entrevue avec l'hon. C. D. Howe

De concert avec les représentants du local 13524, district 50 des United Mines Workers of America, de Long Branch, Toron-

to, vos représentants, dans les personnes de Louis-N. Bégin, président de votre association, et R. Harmégnies, de la C.T.C.C., ont rencontré vendredi, le 15 septembre, l'hon. C.-D. Howe afin de lui demander de faire amender l'arrêté ministériel 3792, de manière à donner aux employés de Canadian Arsenals Ltd, le droit d'association et de négociation collective pour la conclusion d'un contrat de travail, telle que la chose existe dans toute l'industrie au Canada où les ouvriers travaillent à l'établissement d'une démocratie économique et politique.

Considérant que l'hon. C.-D. Howe a laissé entendre, lors de cette entrevue, que les employés des arsenaux canadiens ne désiraient aucune union, et qu'ils étaient satisfaits de leurs salaires et conditions de travail, nous avons, lors des assemblées générales des 20, 21 et 22 septembre, fait adopter par un vote secret les deux résolutions suivantes:

1o "Que demande soit faite au ministre fédéral du Travail, l'hon. Milton Gregg, pour qu'un vote secret d'expression, et suivant la coutume établie par le ministère, soit pris parmi les employés de Canadian Arsenals de Québec, Valcartier, Long Branch, Toronto, afin d'établir si les paroles énoncées par l'hon. C.-D. Howe sont fondées. Si le vote prouve que les paroles de l'hon. C.-D. Howe sont vraies, la C.T.C.C. et le local 13524, district 50 des United Mines Workers de Toronto, seront prêts à se retirer des arsenaux".

2o "Que si ce vote secret d'expression est refusé, que les officiers de la C.T.C.C., de concert avec ceux de l'Association des Employés de Canadian Arsenals et les représentants de Long Branch, Toronto, soient autorisés à fixer une date pour un arrêt de travail (grève) à Toronto, Québec et Valcartier, laquelle date devra être fixée entre le 1er et le 15 octobre courant."

Ces deux résolutions ont été votées par bulletin secret aux assemblées des 20, 21 et 22 septembre. Ceux qui n'ont pu assister à ces assemblées ont eu le privilège de voter aux usines sur des bul-

letins initiaux. Le décompte est maintenant terminé et nous désirons vous informer que la majorité des 975 employés, sujets à être couverts par une convention collective de travail, a voté en faveur.

Appel à l'unité d'action

Vos officiers, tout comme la C.T.C.C., font donc appel à tous les employés de Canadian Arsenals de Québec et Valcartier pour qu'ils appuient cette décision majoritaire, à savoir: que le jour fixé pour l'arrêt de travail aux usines de Valcartier, Québec et Long Branch, Toronto, soit un jour de protestations auprès des autorités fédérales et un jour de victoire pour les employés des Arsenaux canadiens.

Nous vous ferons connaître ces jours-ci, par la voie des journaux et par une autre circulaire, la date de l'arrêt de travail pour Valcartier, Québec, laquelle date sera aussi la même pour Long Branch, Toronto. Nous avons confiance que tous accepteront, ce jour-là, les directives et la discipline de votre Union et de la C.T.C.C. Nous devons aussi prouver aux ouvriers de Long Branch, Toronto, que nous sommes aussi solides et unionistes qu'ils le sont eux-mêmes.

Bonne chance!

L'Association des Employés de Canadian Arsenals Limited affiliée à la C.T.C.C.

Au cours de l'été, la C.T.C.C., à laquelle sont affiliés les employés des arsenaux de Québec, a fait plusieurs représentations auprès du gouvernement afin d'obtenir le rappel de l'amendement de cet arrêté ministériel et rien n'a encore été chargé. En septembre, la C.T.C.C., avait demandé la tenue d'un vote au scrutin secret parmi les employés afin d'établir s'ils étaient favorables ou non à l'existence d'un syndicat. Comme la Canadian Arsenals a refusé de permettre la tenue de ce vote, les ouvriers ont décidé de faire une grève de protestation afin d'obtenir le droit de s'unir.

Grande activité dans le textile

Trois renouvellements de convention viennent d'être signés dans le textile, dont le plus important à Granby, par le Syndicat des Employés du Textile de la Verney Corporation of Canada qui groupe 400 employés.

La nouvelle entente comprend une augmentation générale de 3 cents l'heure rétroactive au 29 mai 1950. On y trouve aussi une clause mobile d'augmentation des salaires suivant les variations de l'indice du coût de la vie à raison de 2/3 de cent par point.

Les ouvriers obtiennent en outre un plan d'assurance-maladie-hospitalisation qui couvre les frais médicaux, d'hospitalisation et de chirurgie pour les ouvriers et leurs dépendants. Le fonds est administré conjointement par les deux parties au contrat et la contribution hebdomadaire a été fixée à 75 cents pour l'employeur et 50

cents pour l'ouvrier. Une autre clause accorde enfin la semaine de 48 heures et l'atelier syndical imparfait.

Les négociations ont été conduites par M. Gaston Ledoux, président de la Fédération du Textile, ainsi que M. Gérard Authier, président du Syndicat, Eugène Goyette, vice-président et Gaston Lusier, membre.

Drummondville

A la Dominion Silk de Drummondville, le Syndicat des Employés de la Teinturerie a renou-

(Suite à la page 3)

UN CONCERT

Pour ceux qui seraient tentés d'en douter, la semaine qui s'achève vient de faire la preuve que le problème du logement reste très actuel.

En effet, il nous arrive des milieux les plus divers une foule de commentaires et de projets touchant l'habitation.

Nous avons eu d'abord la résolution du congrès de la C.T.C.C., adoptée à l'unanimité par les quatre cents délégués présents. Elle se lit comme suit:

Que demande soit faite au gouvernement provincial de manière à ce que le gouvernement ou l'office du Crédit agricole prête eux-mêmes aux particuliers ainsi qu'aux groupements intéressés à construire des maisons.

Ce fut ensuite, au congrès Canadien du Travail, une discussion où le gouvernement fédéral fut vivement pris à partie pour sa politique du logement qualifiée de scandaleuse. M. Mosher a suggéré d'insister auprès des autorités gouvernementales pour qu'elles ne permettent pas à l'industrie de la construction de travailler uniquement en vue du profit. Les journaux rapportent aussi que:

"Le congrès a adopté presque à l'unanimité une résolution demandant que le gouvernement enlève à l'entreprise privée le soin de fournir des habitations aux Canadiens, qu'il mette en vigueur dès immédiatement un double programme, l'un prévoyant la construction de logements qui pourront être loués à prix modiques et l'autre la construction de logements qui pourront également être vendus à prix modiques."

A la semaine sociale de Nicolet, le Révérend Père Joseph Papin Archambault a ouvert les assises par une allocution qu'un journaliste résume ainsi:

"Donner à d'innombrables familles, dans leur unité naturelle, morale, juridique, économique, un juste espace vital répandant, fût-ce dans une mesure modeste, aux exigences de la dignité humaine, voilà le grand problème social, celui qui se dresse à la croisée des chemins, à l'heure présente."

Mais le plus significatif des témoignages enregistrés est probablement celui qui nous arrivait mercredi dernier des milieux patronaux. La Presse de Montréal rapportait en effet ce qui suit:

"L'une des premières, et sans contredit la plus importante résolution adoptée par le 15e congrès des Chambres de Commerce de la province, réunis à Toronto, réclame des gouvernements fédéral et provinciaux que des crédits remboursables en heures de travail soient faits à ceux qui désirent se construire une maison et qui ne possèdent pas le capital initial, et que, secondement le gouvernement du Québec permette aux sociétés de prêts de réescompter, dans les proportions qu'il jugera raisonnables, les obligations hypothécaires que ces institutions détiennent, afin de leur assurer une liquidité suffisante."

Devant un tel concours de propositions, on se demande comment nos autorités civiles pourraient rester inactives. Nous avons mis dix ans à réaliser l'unanimité sur ce problème (si non sur la façon de le résoudre); ce serait à désespérer de tout si les résultats se faisaient encore attendre. La classe ouvrière souhaite plus ardemment que toute autre, et pour des raisons bien évidentes, que nos Chambres considèrent ces réclamations dès leurs prochaines sessions.

La REDACTION

Grande activité dans le textile

(Suite de la page 1)

velé pour sa part avec une augmentation générale de 5 cents et le même plan d'assurance qu'à la Verney Corporation.

Le contrat comprend de plus des ajustements de salaires dans quelques opérations et certaines améliorations de la clause d'apprentissage.

St-Hyacinthe

Enfin, le Syndicat de la Donahue de Saint-Hyacinthe a obtenu des augmentations qui varient de 4 à 8 cents mais qui sont rétroactives au 1er septembre.

M. Gaston Ledoux négociait au nom des 125 employés, accompa-

gné de M. Lambert, président du Syndicat, et de Mlle Cécile Cabana, officière.

Délégations

On annonce enfin que M. René Gosselin, secrétaire de la Fédération du Textile, sera délégué à la Conférence Internationale du Textile organisée par le Bureau International du Travail. Cette conférence sera tenue à Lyon, France, du 29 novembre au 9 décembre prochains.

On nous communique aussi que M. Arthur Pelletier, président du Syndicat du Textile de Montmorency, partira sous peu pour Rome, délégué par son syndicat.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada.

Paraît tous les jeudis

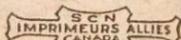
Directeur : GERARD PELLETIER

Rédacteur en chef : FERNAND JOLICOEUR

Administrateur : MARCEL ETHIER

Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694
Abonnement : Un an, \$1.00; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par L'imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.



Ministre des Postes, Ottawa.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

DANS LE M

Les nouvelles de la semaine sont remplies de contrastes. D'une part, plusieurs contrats signés avec des avantages sensibles et une relative facilité; d'autre part des conflits qui touchent le point d'exaspération et menacent d'aboutir à la grève. Entre les deux, plusieurs négociations qui s'amorcent...

QUEBEC

Organisation

Le Conseil Général des Syndicats de Québec conduit actuellement une campagne d'organisation.

Trois catégories de travailleurs en bénéficieront: les chauffeurs de taxi, les employés de pâtisserie de Québec et les employés de boulangerie de Lévis.

Chez Maranda-Labrecque

Le Syndicat des Apprêteurs et Teinturiers en fourrure de Québec vient de signer avec la Compagnie Maranda Labrecque un contrat de travail rétroactif au 1er juin.

Le contrat stipule une augmentation générale de 5 cents pour les hommes et 3 cents pour les femmes ainsi que deux congés payés.

Il couvre 150 ouvriers. La conciliation durait depuis deux mois. MM. Joseph Fortin, président du syndicat, et René Breton, agent d'affaires représentaient le syndicat.

Montauban

Les mineurs de Montauban, nouvellement organisés, ont rencontré les autorités des Anaconda Mines pour une première séance de négociations. La compagnie a offert une augmentation générale de dix cents mais le syndicat maintient sa réclamation à 15 cents, vu le salaire de base actuel qui est de 70 cents seulement.

Les négociations sont conduites par MM. Rodolphe Hamel, président de la Fédération de l'Industrie Minière, Daniel Lessard, secrétaire, et René Hermignies, directeur de l'organisation pour la C.T.C.C.

Construction

Le Syndicat des Ingénieurs Opérateurs en Construction vient d'obtenir pour les opérateurs de pelles-mécaniques et de tracteurs des

augmentations appréciables qui portent le salaire des premiers à \$1.25 l'heure et celui des seconds à \$1.15.

Les négociations, qui sont en cours depuis trois mois, ont atteint le stage de la conciliation. Il reste encore à discuter la question des heures de travail que le syndicat voudrait diminuer de 54 à 48.

MM. A. Filion, président du syndicat, et G. Courcy, agent d'affaires, représentent les ouvriers.

Quebec Railway

On se souviendra qu'à pareille date l'an dernier, le Syndicat des Employés de Garage se mettait en grève privant la capitale de ses moyens de transport en commun.

Cette année, après trois séances de négociations qui auguraient fort mal, les deux parties viennent de s'entendre grâce au conciliateur du ministère fédéral du Travail. Le nouveau contrat a été signé le 15 septembre et restera en vigueur jusqu'au 10 juin 1951. Il apporte aux 150 employés en cause des avantages substantiels dont 5 cents d'augmentation générale, deux congés payés, et le transport gratuit dans les autobus de la compagnie pourvu qu'on porte la casquette réglementaire avec insigne. Enfin, un comité de relations industrielles (griefs) a été formé, composé d'un nombre égal de représentants ouvriers et patronaux.

Au cours des négociations, la compagnie était représentée par MM. Jean-Paul Towner, directeur du personnel, Arthur Genest, agent de relations industrielles, et Jean Laporte, surintendant des garages. Le Syndicat avait pour négociateurs MM. Lucien Dorion, organisateur du Conseil général de Québec, Roger Fiset, agent d'affaires du Syndicat catholique des employés de garage du Q.R.L. & P. Co. Inc., ainsi que Raoul Beaulieu, Roméo Gravel, et Lauréat Robitaille, respectivement président, vice-président et secrétaire du même Syndicat. M. Liguori Pépin, conciliateur du ministère du Travail, a participé aux deux dernières rencontres. Le Syndicat existe depuis novembre 1947. Il compte plus de 95 pour cent des employés.

CHICOUTIMI

Rupture de négociations

Un développement s'est produit hier dans la poursuite des négociations entre la Compagnie des Autobus Saguenay et le Syndicat des chauffeurs d'autobus du Saguenay. En effet, l'entrevue qui devait avoir lieu entre les deux parties a été contremandée à la dernière heure par la compagnie. Le conseiller technique du syndicat, Me Marius Bergeron, s'est immédiatement mis en communication avec Me Bherer, de Québec, qui devait revenir à Chicoutimi pour poursuivre les négociations. Le syndicat a ensuite demandé l'intervention d'un conciliateur du ministère du travail qui doit arriver ici en fin de semaine. Les demandes du syndicat, entre autres celle du salaire qui avait été réduit à 90 cents l'heure lors de la dernière assemblée de nuit, ont toutes été refusées par Autobus Saguenay.

MONTREAL

Syndicat du bas

Le Syndicat du Bas façonné et circulaire de Montréal (section Marvin) qui avait porté devant un tribunal d'arbitrage ses griefs contre la Marvin Hosiery, attend d'ici quelques jours la décision arbitrale. Le tribunal était formé du juge T. A. Fontaine et de Mes Bernard Rose et Théodore Lespérance. Les procureurs de la compagnie étaient Mes Shapiro et Litwick, tandis que MM. Angelo Forte et Jean-Noël Godin agissaient pour la partie syndicale.

Les demandes du syndicat étaient les suivantes: augmentation générale de 15%; quatre fêtes chômées payées en plus des deux déjà existantes; deux semaines de vacances après trois ans au lieu de cinq ans; rajustement de salaires pour certaines opérations; échelle de salaires de .60 à .80 cents de



L'Association des Employés de Mercure, Inc., vient de renouveler son contrat de travail qui couvre les 50 ouvriers de cet établissement. Les négociations n'ont occupé qu'une seule séance et assurent au syndicat des augmentations rétroactives au 5 septembre et qui varient entre 4 et 6 cents de l'heure. M. J.-R. Mayotte, président et M. Alphonse Camirand, secrétaire, ainsi que M. Bruno Beaudoin, agent d'affaires du Conseil central, représentaient les ouvriers. MM. Joseph Mercure et Georges Beudet, gérant et surintendant de la compagnie ont signé pour la partie patronale.

MOUVEMENT

Le nouveau Conseil de Joliette



Photo prise à l'issue de la réunion générale mensuelle des délégués au Conseil Central qui s'est tenue mardi soir, le 26 septembre dernier, et au cours de laquelle se sont tenues les élections annuelles de l'Exécutif. Assis, première rangée, de gauche à droite: M. Roger Venne de Joliette, sergent d'armes; M. Roger Demers, de l'Épiphanie, 2ème vice-président; M. Henri Thouin, de Joliette, président; M. J.-Antonio Granger, de Crabtree-Mills, 1er vice-président; M. l'abbé Jean-Marc Marsolais, de Joliette, aumônier. Debout, de gauche à droite: M. Henri Savignac, de Joliette, organisateur; M. Gérard Laprade, de Joliette, directeur; M. Charles-Edouard Gauvreau, de Joliette, commissaire-ordonnateur; M. Donat Perreault, de Crabtree-Mills, directeur; M. Jacques Archambault, de Joliette, secrétaire-trésorier et conseiller-technique. M. Léopold Lévesque, l'un des directeurs, n'apparaît pas sur cette photo. Au cours de cette même assemblée, le confrère J. Archambault a été désigné comme délégué au Bureau Confédéral de la C.T.C.C.

Dans l'Union du Vêtement

Bureau fédéral

Le bureau fédéral de la Fédération du Vêtement se réunira à Montréal samedi le 7 octobre pour élaborer sa politique des salaires.

Il s'agit en particulier de tracer aux négociateurs une ligne de conduite pour leurs rencontres avec les employeurs de la Chemise et du Vêtement de travail.

Aux Grover Mills

Les longues négociations qui se poursuivent entre l'Union Nationale du Vêtement et les employeurs Grover, pour l'application d'une sentence arbitrale, sont entrées dans une nouvelle phase avec une offre que la partie patronale semble considérer comme définitive.

Dans ses grandes lignes, cette

offre est la suivante: cinq cents d'augmentation générale (alors que la sentence recommandait 7% et cinq cents comme minimum); rétroactivité depuis le 1er janvier payée à 50% seulement, au lieu du plein paiement recommandé par la sentence.

L'offre comprend encore des taux initiaux minimum garantis mais refuse la clause de sécurité syndicale prescrite par le tribunal d'arbitrage. L'employeur exige enfin comme condition à ces concessions que le contrat reste en vigueur jusqu'au 31 décembre 1951, ce qui constituerait en fait une durée de deux années et demie puisque les négociations sont en cours depuis septembre 1949.

Les ouvriers de Grover se rencontreront ces jours-ci pour discuter de cette nouvelle offre.

Forden Crescent Shirt

L'Union Nationale du Vêtement s'est fait entendre récemment à plusieurs séances du tribunal d'arbitrage institué pour juger du différend qui la sépare de la Forden Crescent Shirt de Montréal.

Le tribunal est composé de M. le juge T. A. Fontaine, de Me Théodore Lespérance et de Me S. F. Climan.

Le syndicat a représenté que cette entreprise paie une moyenne horaire de salaires de beaucoup inférieure à celles des entreprises similaires de la région. Il demande donc un rajustement qui représente une augmentation générale de 10 cents (60 cents de l'heure au lieu de 50).

Le syndicat demande encore quelques fêtes payées, l'atelier fermé et la rétroactivité de la sentence au mois d'octobre 1949.

l'heure garantie aux apprentis tricoteurs et minimum garanti de \$1.06 de l'heure pour les tricoteurs experts.

L'arbitrage s'est terminé le 29 septembre dernier.

SHERBROOKE

Nouveau syndicat

Le Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Bromptonville Inc., qui groupe environ 135 ouvriers, employés par la Richmond Pulp & Paper Co. Ltd., avait adressé sa demande de certification en juillet dernier à la Commission des Relations ouvrières et vient de recevoir une réponse affirmative. Les élections des nouveaux officiers auront lieu prochainement; l'ancien exécutif reste temporairement en fonctions. M. René Cormier agissait comme organisateur.

Chez S. Rubin

L'Association des Employés de S. Rubin Limited vient de renouveler son contrat de travail pour une période qui se terminera le 1er juin prochain. Le nouveau contrat comporte une augmentation générale de .03½ de l'heure avec bonus de .0½ de l'heure pour la constitution d'un fond d'éducation.

MM. J. E. Denoncourt et Guy Gagné, respectivement président et secrétaire du syndicat ont signé pour la partie ouvrière tandis que M. A. J. Weaner signait pour les employeurs. M. Michel Chartrand, aviseur technique de la Fédération du Vêtement, qui assistait à cette rencontre, en a profité pour souligner en présence des directeurs de la compagnie l'importance que les syndicats attachent aux clauses de sécurité. Il a exprimé l'espoir que cette clause du nouveau contrat serait strictement respectée.

Service hospitalier

L'Association des Employés du Service hospitalier vient d'entamer des négociations directes avec les autorités de l'Hospice du Sacré-Coeur de Sherbrooke. Quarante-deux employés sont concernés.

Les agents négociateurs syndicaux sont MM. Napoléon Mignault, président et A. Collette, agent d'affaires du syndicat.

Les ouvriers demandent une diminution de six heures dans le travail hebdomadaire (de 54 à 48 heures). On réclame aussi des augmentations de salaires qui varient entre un dollar et trois dollars par semaine.

JOLIETTE

Le Syndicat des Employés Municipaux vient d'entrer en négociations avec la Cité de Joliette pour le renouvellement d'un contrat de travail qui couvre quelque quatre-vingt fonctionnaires de la ville. MM. F. Bolduc, président du syndicat et Henri Savignac, organisateur du Conseil central représentent les employés. La Cité de Joliette a délégué ses pouvoirs à un comité spécial de négociations.

Le syndicat demande un plan contributif d'assurance-maladie-hospitalisation, une augmentation générale de .10 l'heure avec certains rajustements de salaires et 8 fêtes chômées et payées.

La Cité n'a fait connaître encore aucune contre-proposition.

St-Jacques

Le Syndicat des Travailleurs du Tabac de St-Jacques vient d'adresser à la Coopérative Agricole de Tabac du district de Joliette un projet pour le renouvellement de son contrat de travail qui expire le 28 octobre prochain. Le contrat

en cause régie les conditions d'emploi des 125 employés de la coopérative.

Le projet comprend les demandes suivantes: quatre congés chômés et payés (il n'en existe aucun jusqu'ici dans cette entreprise); deux semaines de vacances après cinq ans; plusieurs améliorations à la clause de séniorité; augmentation générale de 10 cents l'heure et rajustement de 6 cents l'heure pour les taux du salaire minimum de 1 cent (salaire actuel) à 50 cents.

Cercle d'étude

Les syndiqués qui ont participé cet été à l'École d'action ouvrière de Joliette se réuniront bientôt pour se former en cercles d'étude qui tiendront à l'avenir deux réunions par mois.

Le principal sujet d'étude pour cette année portera sur l'application des directives épiscopales (Lettre pastorale) aux problèmes particuliers de la région de Joliette.

Nouveau poste

M. Jacques Archambault, secrétaire du Conseil central de Joliette, vient d'être élu secrétaire de la Chambre de Commerce des Jeunes de cette ville.

Ce choix souligne les belles qualités que M. Archambault met en oeuvre dans son travail au service des syndiqués.

Nouveau vice-président

Le Syndicat Catholique et National des Employés en Biscuiterie a tenu récemment des élections afin de se choisir un nouveau vice-président, par suite de la démission de M. Henri Thouin. M. Fernand Carrière a été élu à ce poste. M. C.-F. Beaupray, président du syndicat, agissait comme président de l'élection.

VOUS M'EN DIREZ TANT

Pauvres compagnies!

Le journal Montréal-Matin, qui s'intéresse très rarement aux questions ouvrières, a toutefois le talent remarquable de dire des sottises chaque fois qu'il en parle. On en a vu un échantillon avec la grève du rail; en voici un autre. Il s'agit d'une éditorial du lundi 2 octobre dont le second paragraphe se lit ainsi:

Les groupements ouvriers sont devenus une puissance avec laquelle

il faut compter. Jusque là, nul inconvénient; il est excellent qu'une aussi importante catégorie sociale dispose elle-même des moyens de se protéger. Toutefois, il arrive que les exploités d'hier se transforment en exploités d'aujourd'hui. Par d'incessantes revendications contre les patrons, ils rendent très pénible la situation de ces derniers. Qu'en résulte-t-il? Des entreprises qui avaient longtemps prospéré voient leur essor entravé, quand elles ne sont pas acculées à la banqueroute. Le danger, c'est que se substituent alors à elles des organismes d'Etat et que nous nous trouvions ainsi à contribuer à l'établissement du socialisme dans plusieurs secteurs de notre économie.

Montréal-Matin fait sans doute allusion à la Compagnie Johns-Manville que la grève de l'amiante "acculait" l'an dernier à un profit de 15 millions seulement après cinq mois d'inaction! Et le danger du socialisme fait oublier à Montréal-Matin celui de tenir les travailleurs dans un état toujours voisin de la gêne financière. — Quand on sait par ailleurs que ce quotidien est l'organe officiel du gouvernement provincial...

Quel capitalisme?

Au Congrès des Chambres de Commerce québécoises, tenu cette semaine à Toronto, un certain monsieur Bélanger de Québec, professeur à la faculté des Sciences Sociales a donné une conférence sur: "Nos responsabilités envers le principe de la libre entreprise."

Dans cette longue conférence, que nous ne pouvons résumer ici, M. Bélanger a affirmé une chose étonnante. D'après lui par exemple, le capitalisme a conservé ses trois grands idéals: liberté progrès et démocratie. "En vieillissant, il est même devenu plus humain et s'est adapté, non seulement aux conditions nouvelles, mais à la philosophie sociale de l'Eglise". Et quand nous critiquons le régime capitaliste, nos critiques, d'après M. Bélanger, "portent sur le régime tel qu'il était il y a quelques décades, et non tel qu'il est aujourd'hui."

Quand on a lu ces lignes, on se rend déjà compte que quelque chose ne va pas et que M. Bélanger doit faire une drôle de tête dans une chaire de sciences sociales. Mais il y a mieux. Toujours d'après monsieur Bélanger, les hommes d'affaires s'intégreront au "nouveau" capitalisme:

1) En collaborant avec les gouvernements dans l'application d'une saine politique fiscale. L'entreprise libre, quelle que soit l'importance du mécanisme des prix ne peut suffire à répartir justement les ressources économiques.

2) En veillant à ce que l'organisation capitaliste géante — "qui ne porte pas nécessairement atteinte au principe de la libre entreprise" — ne dégénère pas en monopole. Il faut également veiller à ce que le monopole ne se pratique pas aux échelles inférieures de l'entreprise, non plus.

3) En envisageant le problème de la sécurité sociale d'une façon positive, M. Bélanger note à ce sujet que d'une façon générale les chefs d'entreprise ont abordé assez heureusement le problème, et que des progrès d'importance ont été réalisés.

Voilà qui est très bien. Mais du syndicalisme, pas un mot si ce n'est que monsieur Bélanger "déplore l'attitude agressive, les réclamations souvent sans fondement des chefs ouvriers."

Si c'est cela que monsieur Bélanger appelle le nouveau capitalisme, il se trompe lourdement: nous connaissons ce capitalisme-là depuis longtemps, il est au contraire très vieux.

Les négociations à Arvida

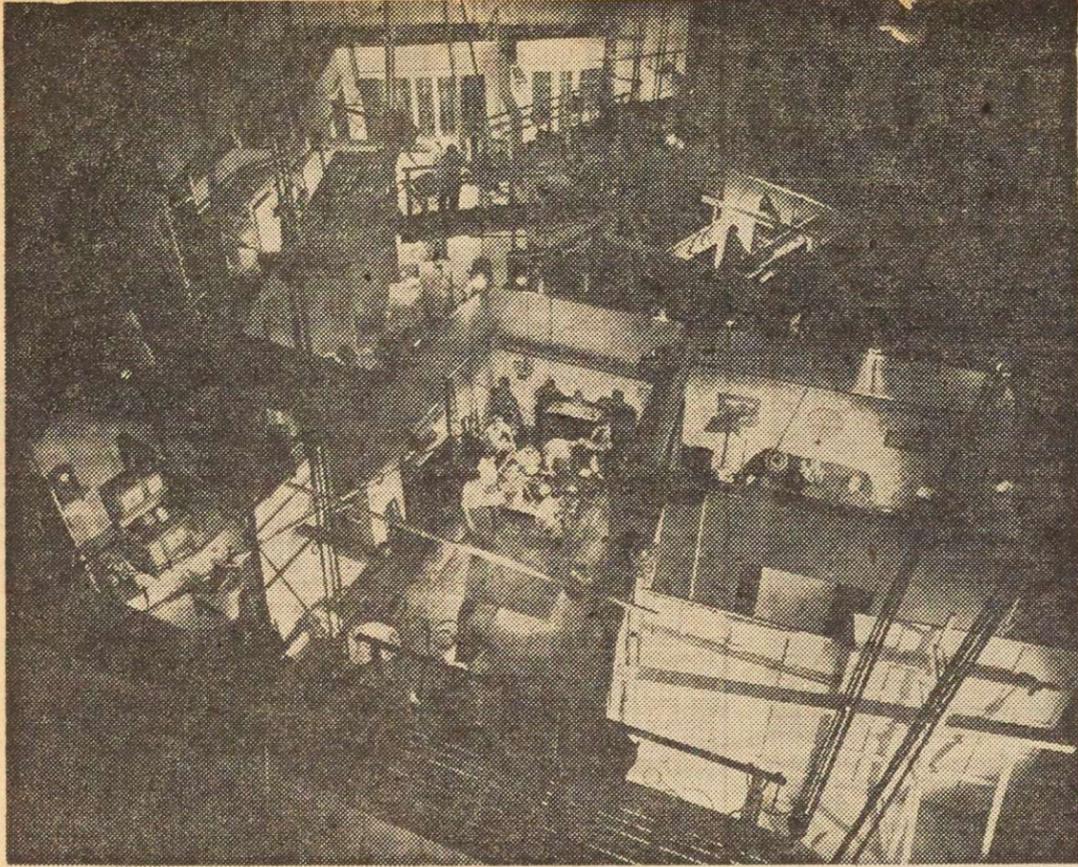
La campagne de recrutement commencée il y a un mois par le Syndicat National des Employés de l'Aluminium d'Arvida, aidé par les organisateurs de la C.T.C.C., remporte un vif succès.

Les résultats obtenus depuis les 15 derniers jours dépassent les prévisions des organisateurs.

Les ouvriers ont compris qu'ils devaient être unanimes à appuyer le comité de négociations, pour obtenir de la Compagnie, les amendements demandés pour le renouvellement de la convention collective de travail.

Le comité de négociations du Syndicat National des Employés de l'Aluminium d'Arvida, a rencontré l'Aluminium Company vendredi dernier, pour la sixième fois. Les demandes envoyées à la Compagnie représentent 35 amendements ou modifications à la présente convention collective de travail. Ces demandes, pour la plupart, modifient considérablement l'esprit et la lettre de la convention actuelle, par exemple, en ce qui regarde le règlement final des griefs particuliers et généraux; rien ne devra être laissé à la discrétion finale de la gérance, mais en dernier ressort, confié à la décision d'un tribunal d'arbitrage, tel que le prévoit la Loi des Différends Ouvriers.

Les réclamations de salaire représentent pour les ouvriers plusieurs millions de dollars; on comprend facilement qu'il est encore trop tôt, pour connaître jusqu'où va se rendre la Compagnie dans sa première offre officielle. Mais nous pouvons affirmer dès maintenant, même à ce stade des négociations, que la Compagnie est disposée à accorder une augmentation de salaire substantielle. A date, aucune de nos 35 demandes n'a essuyé un refus catégorique.



Vue générale du décor dans lequel a été tourné "Contrat de Travail". On distingue les diverses pièces d'un logis ouvrier, résidence du président du syndicat.

Un film ouvrier

"CONTRAT DE TRAVAIL"

Les délégués au congrès de Sherbrooke ont eu l'occasion de voir un film ouvrier intitulé: "Contrat de travail". Ils en auront sûrement tiré un grand profit et leurs commentaires provoqueront sans doute dans de nombreux syndicats le désir de voir ce film et d'en discuter en commun.

Le "Travail" vous présente aujourd'hui deux photos ainsi qu'un résumé de l'histoire filmée. Il vous transmet aussi un message du Service d'éducation qui vous invite instamment à organiser, au cours de l'année qui vient, une représentation de "Contrat de travail" pour les syndiqués de votre coin. Ce film a été réalisé par l'Office national du film qui le tiendra à la disposition des centres. On peut donc s'adresser, soit au bureau de l'Office, s'il s'en trouve un dans sa localité, soit au Service d'éducation de la C.T.C.C.

Ce que dit le film:

L'histoire commence dans une usine. Les travailleurs n'ont pas de syndicat et sont donc sans défense vis-à-vis des renvois périodiques, le despotisme de certains contremaîtres, les bas salaires, les congédiements sans raison. Le mécontentement règne depuis plusieurs années, mais les travailleurs ne trouvent d'autre solution que celle de maugréer et d'endurer leur mal.

Un beau jour, le contremaître congédie un homme sans raison. Les compagnons de travail décident que le moment est venu de mettre un terme à cet état de choses. Après bien des hésitations ils demandent leur admission dans un syndicat. Au bout de quelques jours ils reçoivent la visite d'un organisateur qui vient étudier leurs griefs, voir s'il leur est possible de se joindre à un syndicat.

Pendant plusieurs semaines, on fait du recrutement et les travailleurs comprennent qu'il faut adhérer au mouvement, que le syndicalisme est leur seule garantie de sécurité et d'avancement.

Il faut d'abord obtenir la certification, puis on nomme un comité de direction: alors on commence à rédiger les demandes qu'on veut présenter au patron. Arrive enfin le grand jour où on se présente devant le directeur de l'usine pour faire entendre ses justes réclamations.

Les négociations ne vont pas toujours sur des roulettes. Mais enfin, ça va: la compagnie défend ses intérêts — les travailleurs leurs droits.

Après de longues discussions, et sans doute après certains compromis, les ouvriers de l'usine obtiennent leur premier contrat de travail. Désormais, ils bénéficieront de deux semaines de vacances



Une visite de l'organisateur pendant la formation du syndicat. "Contrat de Travail" retrace l'histoire d'une convention collective depuis les premiers stades de l'organisation syndicale.

payées, d'une augmentation de salaire, et de plus un comité de griefs sera formé. Le syndicalisme leur a procuré ce qu'avant ils n'avaient pas: le bien-être et la confiance dans l'avenir.

Contrat de travail...

...dissipe la méfiance et la crainte de certaines gens vis-à-vis le syndicalisme;

...affirme le droit des travailleurs de s'unir entre eux;

...démontre que le syndicalisme est établi sur de solides principes économiques;

...fait voir comment le bien-être chez les travailleurs contribue au progrès de la communauté;

...illustre le rôle important que jouent les syndicats dans une démocratie: leurs moyens d'action n'ont rien de dictatorial — bien plus, ils constituent une garantie de liberté, une protection contre l'absolutisme.

Contrat de travail...

...peut servir à l'initiation des nouveaux membres, puisqu'il résume les principes essentiels du syndicalisme ouvrier.

Le syndicalisme chrétien

EN ALLEMAGNE

A Gelsenkirchen, la ville des mille feux, plus de 1500 délégués ont assisté au 18e Verbandstag du K.A.B.

Plusieurs personnalités ecclésiastiques et laïques, ainsi que des représentants de mouvements similaires, venus des pays environnants, ont suivi également les réunions d'étude, les soirées artistiques et les manifestations publiques qui se sont succédées du 14 au 16 juillet.

Le Pape Pie XII a fait parvenir un message au K.A.B., mouvement qui existe depuis plus d'un siècle. Le Saint Père déclare:

"Nous adressons notre salut paternel au mouvement ouvrier chrétien de l'Allemagne occidentale, qui a été éprouvé durant sa longue histoire par tant de calamités. Il mérite reconnaissance et éloges pour son activité étendue tant dans le domaine religieux et éducatif, que dans le secteur social ou caritatif, pour le plus grand bien de la population ouvrière.

"Nous lui demandons de continuer à remplir avec un courage renouvelé et une confiance inébranlable, la mission que notre bienheureux prédécesseur Pie XI lui a assignée: dresser un rempart contre l'athéisme, ramener dans le cœur des ouvriers, la croyance en un Dieu personnel, la foi dans le Christ-Rédempteur et son Eglise; proclamer la doctrine sociale de celle-ci, dans la conviction que cette doctrine obéira toujours à la loi de la vérité, de la justice et de la charité, pour la protection des faibles, la valeur humaine de tous et le bien commun."

Programme

Décidés de rester fidèles à cette mission et de la remplir ponctuellement, les délégués ont adopté finalement le programme de Gelsenkirchen comme base d'une organisation nouvelle de la société. Ce programme avait été préparé soigneusement et il fut discuté longuement et dans tous ses détails.

Le nouveau programme traite en dix points: la prise de position du K.A.B. envers l'Eglise, le peuple allemand, l'organisation de l'économie, l'éducation populaire, les syndicats et les coopératives, la politique sociale, le droit social et économique, la politique, les relations internationales, et finalement l'oeuvre d'entraide sociale que le K.A.B. a organisé pour ses membres.

Nous devons nous borner à souligner seulement deux des prises de position les plus importantes:

Cogestion

Le K.A.B. exige qu'on emprunte sans délai la voie qui conduit à l'organisation de l'économie. Ici se pose évidemment le problème de la cogestion des ouvriers dans l'entreprise et dans les échelons supérieurs.

Dans aucun pays à tradition industrielle on songe encore à nier la justice de cette exigence. La cogestion est reconnue officiellement comme une question, qu'il faut résoudre, même là où elle rencontre des obstacles et des adversaires. Elle est la conséquence logique de l'acceptation du fait que patrons et ouvriers sont également indispensables dans le développement de l'économie.

En matière de cogestion, il faut voir et activer cette concordance au service du bien commun.

Sous le national-socialisme, le patronat a pu expérimenter combien erronée était l'idée qu'il gagnerait en liberté ce que la classe ouvrière en perdrait. Il serait tout aussi dangereux que les ouvriers commettent la même erreur. Non seulement ils n'augmenteraient pas leur propre liberté mais au contraire ils mettraient en danger celle qu'ils ont déjà acquise ou la perdraient totalement.

La cogestion dans l'entreprise est pour le K.A.B. une borne sur la voie vers l'organisation de la société sur une base chrétienne. A l'échelon supérieur à l'entreprise, la cogestion est plus facile à réaliser dans le cadre de la coopération paritaire.

Si le K.A.B. exige la cogestion, c'est en se basant également sur la nécessité de la justice sociale et sur le désir d'une organisation chrétienne de la société. Le K.A.B. est d'avis que, pour atteindre ces deux buts, il ne suffit pas de s'opposer aux exigences et aux tentatives de grandes organisations, de

groupements de force ou d'intérêt, qui sont adversaires d'une organisation chrétienne de la société. Il faut aussi qu'on réalise vraiment quelque chose. La collectivisation de la vie économique et sociale, but du communisme et conséquence inévitable du socialisme, ne peut être empêchée que si la base elle-même pour une société chrétienne est assez solide. De nos jours, elle est plutôt instable.

Des deux partenaires en question, un seul est incapable de la soutenir, qu'il soit patron ou ouvrier. Il faut les deux...

Une fois que l'on veut pratiquer pleinement la cogestion, il faut exiger de l'ouvrier qu'il possède les capacités requises. C'est une question qui présente simultanément un aspect personnel, social et économique.

Tout en envisageant sérieusement la réalisation de la cogestion, le K.A.B. s'oppose à toute sorte d'emploi abusif qui serait commis sous couvert de ce droit.

Ce serait un abus que de confier le droit à la cogestion dans l'entreprise à des personnes étrangères à celle-ci.

L'abus serait double si l'exercice direct et indirect de ce droit dépendait en fait uniquement d'organisations recevant leurs directives d'une centrale étrangère à l'entreprise.

Mais nous dénonçons également l'abus qui consiste à refuser la cogestion aux ouvriers, sous prétexte qu'ils ne sauraient jamais acquérir les connaissances et l'expérience nécessaires à l'exercice du droit en question. Est-ce que dans le siècle écoulé, disons même les 30 dernières années, l'ouvrier n'a pas fait des progrès en matière d'éducation générale et de spécialisation technique, tels qu'il a démenti toutes les prophéties pessimistes? Pourquoi cette ascension s'arrêterait-elle tout d'un coup? Elle ne peut pas le faire, si nous espérons damer le pion au communisme, au totalitarisme et au socialisme.

Le droit de cogestion ne s'opposera jamais à la responsabilité toute spéciale du chef de l'entreprise, il visera à la compléter. De plus, les modalités d'application différeront, suivant qu'il s'agira d'industries grosses, moyennes ou petites, ou bien de services publics.

Unité ouvrière

De nos jours, on insiste de nouveau sur l'unité dans la classe ouvrière. Dans le domaine de l'organisation, cette préoccupation se laisse comprendre et peut avoir de bons résultats en certaines circonstances. En tout cas, il faut l'interpréter alors comme suit: que la classe ouvrière veut essayer de réaliser dans les grandes lignes des buts bien précis dans la tolérance et la compréhension mutuelle. Si l'on sousentend par cette unité, que les divers groupes d'ouvriers dans leurs plus profondes convictions et attitudes, dans leurs dernières substances humaines seraient unis, le K.A.B. considère cette affirmation comme fautive. Une telle unité ne serait possible que si les ouvriers isolés et leurs groupements ne seraient pas plus qu'une unité numérique. C'est ce qu'on prétend aujourd'hui. On le prétend en effet là où l'ouvrier ne compte plus que comme un nombre. C'est un moyen de faire servir l'unité des ouvriers à leur "vermassung."

Le syndicat unique, surgi après la seconde guerre mondiale, dans des circonstances très spéciales, a donné maintes occasions au K.A.B. de s'occuper du problème des syndicats et de se prononcer sur les relations qu'il doit entretenir avec eux.

Par l'unification des organisations ouvrières, au point de vue numérique, on peut créer un moyen efficace pour la réalisation du programme économique de la classe ouvrière. Le K.A.B. demande à ses membres, non seulement une adhésion de pure forme, mais plutôt une collaboration active à la vie syndicale. La peur de la responsabilité qui se manifeste de nos jours également parmi les ouvriers catholiques est indigne et doit être vaincue. Les membres du K.A.B. ne peuvent se soustraire aux devoirs d'assumer des tâches syndicales, et de les remplir au mieux de leur pouvoir.